

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

CONVOCAION DU 16 NOVEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

- 1°- Approbation du procès-verbal du 24 octobre 2023
- 2°- Travaux communaux
- 3°- Pôle seniors cour Saint-Denis : approbation de l'Avant-Projet Sommaire et demandes de subvention
- 4°- Réaménagement de la rue de la Blieth : signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec l'Eurométropole de Strasbourg
- 5°- Acquisition de la parcelle cadastrée section 33 n°93
- 6°- Prolongation du dispositif de subvention à l'achat d'un vélo neuf
- 7°- Tarifs de location des bâtiments communaux
- 8°- Tarifs communaux 2024
- 9°- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 du centre de gestion du Bas-Rhin
- 10°- Modification de la convention constitutive du groupement de commande ouvert et pérenne
- 11°- Rapport d'activités 2022 de l'Eurométropole de Strasbourg sur la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement
- 12°- Rapport d'activités 2022 de l'Eurométropole de Strasbourg sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets
- 13°- Communication sur les principales décisions prises par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg
- 14°- Divers et communications

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean HUMANN

Mesdames et Messieurs les Adjointes

Bernadette COSTE – André DEPPEN - Sabine HEMMERLING - André MATHIS - Florence ZIMMERLIN

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Marie-Annick BURNET – Pierre FRIEDRICHS – Alain GRADT - Laurent JOUGUELET - Simone ROLLING – Rachel SALZARD HEID - Christophe WEBER

Etaient absents excusés :

Madame Audrey ANDRESS avec pouvoir à Madame Florence ZIMMERLIN
Monsieur Jean-Paul FEUERMANN avec pouvoir à Monsieur Pierre FRIEDRICHS
Madame Véronique LATTEUX avec pouvoir à Monsieur Laurent JOUGUELET

Monsieur Jean-Bertrand POUS avec pouvoir à Monsieur André DEPPEN
Monsieur Christian SCHUSTER avec pouvoir à Monsieur André MATHIS
Madame Nicole STROH avec pouvoir à Madame Bernadette COSTE

Egalement présent :

Monsieur Sébastien LAENG, Directeur Général des Services

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

1°- Approbation du procès-verbal du 24 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2023 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ** par les conseillers municipaux présents lors de cette réunion.

2°- Travaux communaux

2.1 Aménagement du parvis et du carrefour de la mairie

M. Le Maire fait le point sur le chantier en cours. Il reste à mettre en place le ponton, le mobilier, dont il vient de valider la commande, et à effectuer l'ensemble des travaux de plantations.

En marge de ce point, M. JOUGUELET souhaiterait que la commune fasse l'acquisition d'un nouveau drapeau tricolore de plus grande dimension pour le mat situé devant la mairie et utilisé lors de la levée des couleurs au moment des cérémonies officielles.

2.2 Pôle enfance rue du Tramway

M. Le Maire indique qu'il a validé la phase d'études APS suite à la réunion du Conseil Municipal du 24 octobre, tout en insistant sur l'objectif d'optimisation voire de recherche d'économies. Les prochaines étapes sont le rendu de la phase APD avec une réunion de rendu programmée le 9 janvier et une inscription à l'ordre du jour du Conseil Municipal qui aura lieu fin janvier. Des réunions de travail entre l'architecte et les utilisateurs de l'école maternelle et de la MAM seront également organisées en janvier. A noter qu'une présentation détaillée du projet sera effectuée dans l'édition d'Entzheim Info, qui sera distribué avant Noël à l'ensemble des habitants.

2.3 Eclairage public

M. Le Maire informe l'assemblée que le déploiement de l'extinction nocturne de l'éclairage public est désormais réalisé, sauf pour la rue de Hangenbieten.

2.4 Aménagement de l'entrée de ville rue de Geispolsheim

M. Le Maire explique qu'il reste encore pour ce chantier Eurométropole à effectuer le marquage au sol et les plantations au niveau de l'entrée de ville rue de Geispolsheim. Un problème dans l'exécution des travaux a toutefois été relevé au niveau des passages piétons en raison de la hauteur des seuils pour les personnes à mobilité réduite. Un sapin décoré a été installé par la commune sur l'ilot en remplacement de la traversée lumineuse.

2.5 Mise aux normes des arrêts de bus rue des Cerisiers

M. Le Maire indique que les travaux de la compétence de l'Eurométropole sont presque achevés, il manque encore les abribus qui doivent être fournis par JCDecaux et l'enrobé sur les trottoirs.

2.6 Piste cyclable Hangenbieten-Entzheim

M. Le Maire fait part de la réunion de présentation des études préliminaires par le Service Aménagement de l'Espace Public en date du 16 novembre. Situé en majeure partie sur le ban de Hangenbieten, l'itinéraire cyclable intégrera également l'aménagement d'une voie verte au Sud de l'Allée de l'Europe pour rejoindre la gare d'Entzheim.

2.7 Aménagements paysagers de placettes

M. Le Maire précise que plusieurs placettes, actuellement en pleine terre, seront plantées en régie durant l'hiver par le service technique de la commune : rue des Violettes, square Vogel, intersection rue des Jardins / rue de Geispolsheim, îlot entrée de ville rue de Geispolsheim.

3°- Pôle seniors cour Saint-Denis : approbation de l'Avant-Projet Sommaire et demandes de subvention

M. Le Maire évoque les dernières réunions de travail traitant du projet de pôle seniors de la cour Saint-Denis :

- Réunion de rendu APS le jeudi 26 octobre ;
- Réunion de présentation et d'échanges le mardi 14 novembre avec l'architecte et un groupe de seniors constitué d'une soixantaine de participants très intéressés ;
- Réunion avec la Collectivité Européenne d'Alsace le lundi 20 novembre pour évoquer les modalités de soutien au projet via un fonds d'attractivité et échanger au sujet du fonctionnement futur (loyer, projet de vie...). D'autres réunions de travail ont été calées en décembre et en janvier.
- Réunion de travail du Conseil Municipal avec les architectes ce jeudi 23 novembre avant la séance publique du Conseil Municipal.

M. Le Maire présente ensuite le chiffrage avec les dernières évolutions du projet qui vient d'être rendu dans le cadre de l'avant-projet sommaire.

L'estimation prévisionnelle actualisée au stade APS des travaux s'élève à 4 278 050 € HT pour la tranche ferme et à 340 000 € HT pour la tranche optionnelle (création d'un parc intergénérationnel).

M. Le Maire rappelle que le montant du projet chiffré dans le cadre du concours s'élevait à 3 797 437 € HT, soit une augmentation du budget travaux de 12,66 %. Cette augmentation s'élève même à 18,76 % si on se réfère au montant estimatif évalué initialement par le programmiste soit 3 602 150 € HT.

M. Le Maire rappelle que les éléments d'explication à cette augmentation ont été donnés par la maîtrise d'œuvre lors de la réunion de travail qui a précédé la présente séance.

Suite à l'exposé de M. Le Maire, M. DEPPEN intervient pour relever que l'augmentation du coût du projet ressemble pour certains points à la forte hausse annoncée le 24 octobre dernier lors du chiffrage actualisé de l'APS du pôle enfance.

La majoration de + 18,76% annoncée cette fois-ci lui semble plutôt importante puisque la révision des prix a été calculée sur une période de 10 mois (octobre 2022 à juillet 2023) sachant que l'indice du coût de la construction (valeur octobre 2023) n'est pas encore connu à ce jour.

En conclusion, M. DEPPEN prend acte des explications fournies par l'architecte en réunion de travail et souhaite que l'avant-projet détaillé ne connaisse pas une autre revalorisation dans les mêmes proportions.

M. Le Maire précise qu'il propose à l'assemblée de valider la phase APS car il souhaite que le projet avance conformément au calendrier prévu ce qui permettrait d'envisager un démarrage du chantier à l'automne 2024.

De même, à ce stade, M. Le Maire indique également que le Conseil Municipal doit approuver l'avant-projet sommaire afin de pouvoir lancer officiellement les demandes de subvention.

Par la suite, le Conseil Municipal sera à nouveau invité à se prononcer pour approuver la phase avant-projet détaillé (APD) et permettre ainsi le dépôt du permis de construire ainsi que le lancement de l'appel d'offres travaux.

OUI l'exposé de M. Le Maire,

VU l'Avant-Projet Sommaire remis par le groupement de maîtrise d'œuvre,

VU la réunion de travail avec le Conseil Municipal relative au rendu APS qui s'est déroulée le 23 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'avant-projet sommaire relatif au pôle seniors cour Saint-Denis, tel qu'il vient d'être présenté, pour un montant estimatif de travaux de 4 278 050 HT pour la tranche ferme et de 340 000 € HT pour la tranche optionnelle consistant en la création d'un parc intergénérationnel ;

AUTORISE M. Le Maire à solliciter pour le projet de pôle seniors cour Saint-Denis les subventions les plus élevées de la Collectivité Européenne d'Alsace, de la Région Grand-Est, de l'Etat, de l'Europe, du dispositif Climaxion, de l'ADEME, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, des organismes de retraite ou sociaux, du mécénat privé ou auprès de tout autre organisme ;

AUTORISE M. Le Maire à déposer les demandes d'autorisations administrative et d'urbanisme relatives au projet de pôle seniors cour Saint-Denis ;

PRECISE que les crédits nécessaires au démarrage des travaux seront inscrits au budget primitif 2024.

4°- Réaménagement de la rue de la Blieth : signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec l'Eurométropole de Strasbourg

M. Le Maire fait part de la réunion du comité technique de maîtrise d'ouvrage qui s'est déroulée le 7 novembre dernier avec la maîtrise d'œuvre et l'Eurométropole afin de collecter les avis des services concernant l'aménagement proposé pour la rue de la Blieth dans le cadre du projet de pôle enfance.

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a déjà délibéré en date du 21 septembre 2023 au sujet de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec l'Eurométropole de Strasbourg pour le

réaménagement de la rue de la Blieth. Depuis l'enveloppe allouée par l'Eurométropole à ce projet est passée de 250 000 € TTC à 230 000 € TTC et dans le même temps l'estimation du coût des travaux de VRD et espaces verts a évolué, ce qui nécessite une nouvelle délibération afin d'adapter la convention à ces nouveaux montants.

M. Le Maire expose que le projet de pôle enfance englobe le réaménagement de la rue de la Blieth et de la rue du Tramway au droit du groupe scolaire. Ces emprises de voirie relèvent de la compétence de l'Eurométropole de Strasbourg. A l'issue des travaux, le projet prévoit que la rue du Tramway devienne un mail piétons jusqu'au carrefour avec la rue du Champ Fleuri ; ce tronçon sera alors intégré au domaine public de la commune. La desserte routière du groupe scolaire s'effectuera exclusivement par la rue de la Blieth qui restera de compétence Eurométropole, ainsi que son parking réaménagé en face de l'école élémentaire. De ce fait le trafic de transit ne sera plus possible au niveau du groupe scolaire.

Le projet d'aménagement portant à la fois sur des ouvrages relevant de la Commune d'Entzheim et sur des ouvrages relevant de l'Eurométropole de Strasbourg, les deux parties ont considéré qu'il relevait de leur intérêt commun de mettre en place la présente convention, avec pour objectifs :

- Une optimisation de la qualité des réalisations (conception et suivi par la même maîtrise d'œuvre, réalisation par les mêmes entreprises) ;
- Une optimisation du coût des travaux (économies d'échelle notamment, meilleure définition des responsabilités respectives des entreprises) ;
- Une optimisation du planning des travaux et une cohérence dans la réalisation des travaux.

L'Eurométropole de Strasbourg et la commune d'Entzheim sont des maîtres d'ouvrage publics au sens des dispositions de l'article L. 2410-1 du Code de la Commande Publique. Pour mener à bien ce projet global, optimiser les moyens autant techniques que financiers ou humains, les deux entités ont décidé, en application des dispositions de l'article L. 2422-12 du Code de la Commande Publique, de confier à la commune d'Entzheim la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération de travaux. Dans ce cadre, la commune est notamment chargée de la passation des marchés relatifs aux études et aux travaux, dans le respect des règles de la Commande Publique. La commune doit aussi s'engager à respecter des procédures mises en place par les services de l'Eurométropole de Strasbourg.

M. Le Maire indique que les études pour ce projet ont démarré depuis mai 2023 et les travaux de l'ensemble sont attendus à partir du 2^{ème} semestre 2024, pour une livraison fin 2025.

Les dépenses de travaux portant sur les lots voiries et espaces verts, y compris les tolérances et éventuels aléas de chantier, afférents à l'opération pôle enfance rue du Tramway, seront pris en charge par les maîtres d'ouvrage en fonction de leurs compétences respectives par application de la clé de répartition suivante :

	Budget Prévisionnel Eurométropole de Strasbourg HT	Budget prévisionnel Ville d'Entzheim HT	Montant total
Rue de la Blieth et parking existant	174 000 €		
Rue du Tramway		200 000 €	
Ecole +MAM		217 000 €	

Infiltration Est parcelle		44 000 €	
Allée parking école maternelle		71 000 €	
Parking école maternelle		138 000 €	
Budget travaux prévisionnel total HT	174 000 €	670 000 €	844 000 €
Budget prévisionnel total TTC	230 000 €	884 000 €	1 114 000 €
Clé de répartition	20,65 %	79,35 %	100 %

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage à verser :

- 10% du budget prévisionnel à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre,
- 35% du budget prévisionnel à l'attribution du marché de travaux,
- 35% du budget prévisionnel à l'année n+1 de l'attribution du marché de travaux,
- le solde restant à la réception du dossier de rétrocession complet et validé par l'Eurométropole de Strasbourg.

Au vu de ces éléments, M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

OUI l'exposé de M. Le Maire,

VU la réglementation des marchés publics, et notamment les articles L. 2410-1 et L. 2422-12 du Code de la Commande Publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec l'Eurométropole de Strasbourg relative à l'opération de réaménagement de la rue de la Blieth, ainsi que ses modalités financières ;

AUTORISE M. Le Maire à signer ladite convention et tous autres documents y afférent.

5°- Acquisition de la parcelle cadastrée section 33 n°93

M. Le Maire explique avoir formulé au nom de la commune une proposition d'achat concernant la parcelle cadastrée section 33 n°93, d'une superficie de 10,00 ares, située en zone A1 (agricole) du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg. La propriétaire a donné son accord pour la vente de cette parcelle à la commune d'Entzheim.

Cette parcelle est intéressante pour la commune car elle est située dans l'emprise de l'emplacement réservé ENT22 du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg, qui vise à créer un écran végétal entre le village et l'autoroute en y intégrant notamment des vergers ou des espaces boisés à maintenir ou à créer.

Le tarif proposé pour cette parcelle classée en zone A1 (agricole) est de 90 euros l'are, soit un montant de 900 euros pour une contenance totale de 10,00 ares.

SUR PROPOSITION de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'acquisition à l'amiable au prix de 900 € HT par la commune d'Entzheim de la parcelle cadastrée section 33 n°93 d'une contenance totale de 10,00 ares ;

PRECISE que l'ensemble des frais pouvant découler de cette transaction (notaire, géomètre, indemnités éventuelles...) sera à la charge de la commune d'Entzheim ;

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les actes afférents à cette transaction ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024.

6°- Prolongation du dispositif de subvention à l'achat d'un vélo neuf

M. Le Maire rappelle que, par délibération du 11 février 2021, le Conseil Municipal d'Entzheim a instauré un dispositif de subvention à l'achat d'un vélo neuf, pour promouvoir les modes de déplacement doux et écoresponsables et encourager l'usage du vélo. La commune d'Entzheim a ainsi instauré pour les habitants d'Entzheim une aide pour l'achat d'un vélo neuf, qu'il soit ordinaire ou à assistance électrique, mais également une aide à la réparation d'un vélo pour un montant maximal de 50 euros.

Par délibération du 2 décembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de faire évoluer ce dispositif en le prolongeant jusqu'au 31 décembre 2022 et en autorisant chaque habitant à cumuler une subvention pour l'achat d'un vélo et une subvention pour la réparation d'un vélo, puis l'a prolongé par délibération du 27 octobre 2022 à l'identique jusqu'au 31 décembre 2023.

A ce jour, 124 subventions (58 en 2021 ; 33 en 2022 ; 33 en 2023 à ce jour) ont été versées à des Entzheimois pour un montant total de 11 778,97 euros (4 519,90 euros en 2021 ; 3 461,40 euros en 2022 ; 3 797,67 euros en 2023 à ce jour). La distribution de ces subventions se répartit comme suit :

- 40 subventions pour l'achat d'un vélo ordinaire
- 62 subventions pour l'achat d'un vélo électrique
- 22 subventions pour la réparation d'un vélo

Au vu de cet engouement qui se poursuit, il est proposé de prolonger ce dispositif de subvention à l'achat d'un vélo neuf jusqu'au 31 décembre 2024.

A noter que ce dispositif est complété par les aides mises en place par l'Etat et l'Eurométropole de Strasbourg (sous conditions de revenus).

OUI l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'allouer une subvention « vélo » pour les habitants d'Entzheim suivant les modalités suivantes :

- 3 catégories de vélo sont financées à hauteur de :
 - ✓ pour un vélo « ordinaire » : 30 % du coût d'achat plafonné à 80 €
 - ✓ pour un vélo à assistance électrique (VAE) : 10 % du coût d'achat plafonné à 150 €
 - ✓ pour un vélo cargo ou un tricycle à assistance électrique : 10 % du coût d'achat plafonné à 200 €Pour les vélos à assistance électrique, la batterie doit être sans plomb.
- La réparation d'un vélo est également financée à hauteur de 50 % du coût de la réparation plafonné à 50 €. Cette aide est aussi limitée à 1 par Entzheimois mais n'est pas limitée en nombre par foyer.
- Le dispositif sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024 (les factures postérieures à cette date ne seront plus acceptées sauf si le Conseil Municipal décide de prolonger le dispositif).
- Le nombre d'aide par Entzheimois est limité à 1 pour l'achat d'un vélo (électrique ou ordinaire) et 1 pour la réparation d'un vélo, mais n'est pas limité en nombre par foyer.
- Il n'est pas prévu de contribution supplémentaire de la commune en fonction de la situation fiscale. Par contre l'entrée en vigueur de ce dispositif permettra aux Entzheimois dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur à 13 489 € de bénéficier du bonus vélo à assistance électrique versé par l'Etat. Le formulaire de demande mentionnera cette information ainsi que les démarches à effectuer pour en bénéficier.
- Pour l'achat de vélo à assistance électrique, les habitants d'Entzheim peuvent également bénéficier des dispositifs d'aide mis en place par l'Eurométropole de Strasbourg et la Région Grand Est, à condition de respecter les conditions demandées. Le formulaire de demande mentionnera cette information ainsi que les démarches à effectuer pour en bénéficier.
- Seuls les vélos neufs homologués, de dimension minimale 24 pouces (ou vélos adultes pliants avec une dimension inférieure), comprenant les équipements de sécurité obligatoires (éclairage, signalisation sonore, freins) sont éligibles.
- Le lieu d'achat du vélo devra être situé dans le département du Bas-Rhin ; l'achat sur une plateforme de commerce en ligne ne sera pas subventionné par la Ville.
- L'achat d'un vélo français est vivement encouragé et l'acquéreur s'engage à ne pas revendre le vélo dans l'année qui suit son acquisition.

AUTORISE M. Le Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dispositif de subvention ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 65741 du Budget Primitif 2024.

7°- Tarifs de location des bâtiments communaux

M. Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de location des bâtiments communaux après la hausse tarifaire de 10% votée l'année dernière par le Conseil Municipal.

Il soumet toutefois à l'assemblée deux ajustements concernant les tarifs en vigueur, pour corriger des erreurs signalées au courant de l'année :

- Passer le tarif de location du club-house de football de 200 à 220 € pour l'aligner sur les autres locaux associatifs de même nature ;
- Pour le tarif horaire de location du Préau et de l'Amicale, imposer un minimum de 2 heures de

location car le tarif pour une heure est inférieur au seuil de poursuite pratiqué par le percepteur en cas de non-paiement.

VU l'article L 2544-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

SUR PROPOSITION de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer les tarifs de location des bâtiments communaux applicables comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 (en euros) :

	Tarifs résidents d'Entzheim	Tarifs personnes extérieures et entreprises
L'Escale : grande salle + hall	550 €	2200 €
L'Escale : hall seul (incluant le bar)	220 €	880 €
L'Escale : supplément cuisine	110 €	220 €
L'Escale : option utilisation système de projection (vidéoprojecteur + écran)	55 €	110 €
L'Escale : option équipement scénique (utilisation sono et lumières de la salle incluant système de projection)	220 €	550 €
Forfait ménage obligatoire		
✓ L'Escale	180 €	200 €
✓ Hall de l'Escale seul	90 €	100 €
✓ Autres bâtiments	90 €	
Local pêche	220 €	/
Local pétanque	220 €	/
Club-house football	220 €	/
Local tennis	220 €	/
L'Amicale	220 €	/
Location d'une salle communale pour un enterrement	50 €	/

Location de l'Escale en semaine – coût de la demi-journée de location (par tranche maximale de 4 heures)		
Grande salle + hall	110 €	330 €
Hall	65 €	195 €
Coût de location horaire de locaux communaux		
Hall d'entrée de l'Envol + espace bar	55 €	
Salle de gymnastique	28 €	
Le Préau (tarif horaire applicable pour un minimum de 2 heures)	12 €	
L'Amicale (tarif horaire applicable pour un minimum de 2 heures)	12 €	

DIT que la location du club-house football, du local pêche, du local pétanque, du local tennis et de l'Amicale est réservée aux résidents d'Entzheim et/ou aux membres des associations concernées après l'aval du président de l'association ;

PRECISE que toute location doit faire l'objet d'un chèque de caution obligatoire de 1 000 euros pour l'Escale et de 500 euros pour le club-house football, le local pêche, le local pétanque, le local tennis et l'Amicale, et que le chèque de caution doit être obligatoirement établi par le bénéficiaire du contrat de location ;

PRECISE qu'en cas de trouble à l'ordre public ayant entraîné le déplacement des forces de l'ordre, causé par les organisateurs ou les participants à la manifestation organisée dans les locaux faisant l'objet du contrat de location, l'intégralité du chèque de caution sera encaissée par la commune ;

PRECISE que les tarifs résidents d'Entzheim concernent les particuliers et administrations domiciliés à Entzheim ainsi que le personnel employé par la commune d'Entzheim ;

PRECISE qu'une utilisation régulière des locaux concernés doit faire l'objet d'une convention d'utilisation avec la commune ;

AUTORISE M. Le Maire à accorder des tarifs dérogatoires en fonction de la qualité de l'organisateur et de l'impact de l'évènement et à signer tout document relatif à la location de bâtiments ou d'emplacements communaux.

8°- Tarifs communaux 2024

M. Le Maire indique qu'il convient de fixer les tarifs communaux pour l'année 2024. Il propose de les maintenir inchangés par rapport à 2023, des augmentations et des mises à jour importantes ayant été décidées l'année dernière par le Conseil Municipal.

VU l'article L 2544-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les commissions des finances et de la vie associative du 1^{er} décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer pour l'année 2024 les tarifs communaux applicables comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 (en euros) :

Droits et loyers divers	Tarifs applicables en 2023	Tarifs applicables en 2024
Droit de stationnement de taxi	400	400
Droit de place Messti	70	70
Taux des vacations funéraires revenant au Commissaire de l'Air et des Frontières sur l'Aéroport d'Entzheim	25	25
Loyer fermage annuel d'un jardin familial (pour la période comprise du 11 novembre de l'année N au 10 novembre de l'année N+1)	120	120

Photocopies et confection de documents	Tarifs applicables en 2023	Tarifs applicables en 2024
Numérisation d'un document d'une page	0,10	0,10
Numérisation d'un document de plus d'une page	0,20	0,20
Envoi d'une télécopie	0,20	0,20
Réception d'une télécopie (par page)	0,20	0,20
Photocopie ou impression A4	0,20	0,20
Photocopie ou impression A4 recto-verso	0,40	0,40
Photocopie ou impression A3	0,35	0,35
Photocopie ou impression A3 recto-verso	0,70	0,70
Photocopie ou impression A4 couleur	0,50	0,50
Photocopie ou impression A4 couleur recto-verso	1,00	1,00
Photocopie ou impression A3 couleur	1,00	1,00

Photocopie ou impression A3 couleur recto-verso	2,00	2,00
Confection de document (budgets, PV du CM...)	10,50	10,50
Recherche d'un document archivé	20,00	20,00

Concessions de cimetière	Durée	Tarifs applicables à compter du 01/01/2023	Tarifs applicables à compter du 01/01/2024
Tombe à urne 1m ²	15 ans	50	50
Tombe à urne 1m ²	30 ans	100	100
Tombe simple	15 ans	100	100
Tombe simple	30 ans	200	200
Tombe double	15 ans	200	200
Tombe double	30 ans	400	400

PRECISE que la tarification pour la location des bâtiments communaux ont été arrêtés par une autre délibération du 23 novembre 2023 ;

RAPPELLE que le tarif d'écolage de l'école municipale de musique est réexaminé avant chaque rentrée du mois de septembre ;

AUTORISE M. Le Maire à accorder des tarifs dérogatoires en fonction du type de demande et à signer tout document relatif à la location de bâtiments ou d'emplacements communaux.

9°- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 du centre de gestion du Bas-Rhin

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait, par délibération du 8 juin 2023, confié un mandat d'étude au centre de gestion du Bas-Rhin pour procéder à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

A l'issue de cette consultation, il est proposé à la commune d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire aux conditions obtenues par le centre de gestion du Bas-Rhin. Le Centre de gestion a retenu un nouveau partenaire pour couvrir les frais salariaux des collectivités employeur à compter du 1^{er} janvier 2024 ; il s'agit de l'assureur GMF en partenariat avec le gestionnaire RELYENS. Cette consultation du marché a abouti à une réduction du taux d'assurance de 4,65% à 4,63 % pour les communes de moins de 30 agents CNRACL.

D'un point de vue comptable, en 2023, la commune est bénéficiaire au niveau de ce contrat avec des remboursements plus élevés que le montant de la cotisation.

VU le code général de la fonction publique ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26, non encore codifié ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU le contrat d'assurance des risques statutaire mis en place par le Centre de Gestion du Bas-Rhin au 1^{er} janvier 2024, en application de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Considérant que :

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mis en place un contrat d'assurance des risques statutaire, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027, à destination des collectivités et établissements du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'adhérer à la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de contrat d'assurance des risques statutaire, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Assureur : GMF VIE ;
- Courtier : RELYENS SPS ;
- Durée du contrat : 4 ans avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2024 ;
- Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois ;
- Contrat en capitalisation ;
- Respect du statut dans son intégralité (notamment prise en compte du remboursement des frais médicaux aux frais réels, pas d'exclusion de risques) à l'exception du décès pour lequel seuls les éléments intégrés à l'assiette de cotisation seront indemnisés ;
- Base de remboursement couvrant les obligations statutaires de l'employeur à l'égard de ses agents à l'exception du décès pour lequel seuls les éléments intégrés à l'assiette de cotisation seront pris en charge

DECIDE de s'assurer pour les garanties :

//CNRACL//

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la CNRACL :

- Risques garantis : Décès, Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques, adoption, paternité et accueil de l'enfant), Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office, Invalidité temporaire, Infirmité de guerre et maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations ;
- Conditions : 4,63% de la masse salariale assurée avec une franchise de 20 jours fixe par arrêt sur l'ensemble des indemnités journalières des garanties Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.

//IRCANTEC//

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des Agents Non-Titulaires

- Risques garantis : Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Grave Maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques, adoption, paternité et accueil de l'enfant), Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique ;

- Conditions : 1,27% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

APPROUVE que chaque collectivité ou chaque établissement public adhérant au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion sera redevable au Centre de Gestion d'une contribution « assurance statutaire » fixée comme suit et selon les modalités suivantes :

- Taux : 3%
- Assiette : le montant des cotisations acquittées par la collectivité ou l'établissement public auprès de l'assureur dans le cadre du marché.
- Modalités : le recouvrement sera émis sur l'année n+1 sur la base des cotisations acquittées par les collectivités sur l'année (n).

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant.

10°- Modification de la convention constitutive du groupement de commande ouvert et pérenne

M. Le Maire expose que poursuivant des objectifs de mutualisation, d'économie d'échelle et de mise en commun des expertises, la convention constitutive du groupement de commandes ouvert et pérenne adoptée en 2017 et mise à jour en 2022 regroupe diverses entités publiques du territoire alsacien, parmi lesquelles :

- l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que l'ensemble de ses communes membres, notamment la Ville de Strasbourg et la commune d'Entzheim,
- la Collectivité européenne d'Alsace et ses collèges,
- le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle (SDEA),
- le SIS du Bas-Rhin,
- le SIS du Haut-Rhin,
- l'Œuvre Notre Dame,
- le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg.
- l'école Européenne de Strasbourg
- la Haute école des Arts du Rhin
- l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg.

Depuis 2017, ce sont plusieurs dizaines d'appels d'offres qui ont été lancés dans de multiples domaines (électricité, gaz, fournitures administratives, luminaires d'éclairage public, carburants etc...).

Il est proposé d'apporter quelques évolutions mineures à la convention constitutive du groupement, parmi lesquelles :

- L'intégration d'un nouveau membre : la Maison des personnes handicapées de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- L'évolution de l'article de la convention relatif aux modalités d'adhésion de nouveaux membres ;
- L'évolution des modalités de sortie d'un des membres du groupement ;
- L'évolution de l'annexe 1 relative à la liste des domaines d'achat couverts par le groupement.

Deux nouvelles familles d'achat sont ajoutées : l'une relative aux services de restauration collective et l'autre relative aux services de traiteur ;

- Les modalités d'évolution de cette annexe 1 relative aux familles d'achat sont également modifiées ;
- Les modalités dans lesquelles les membres pourront proposer à leurs assemblées délibérantes respectives un bilan des travaux engagés dans le cadre de la convention.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE les modifications de la convention de groupement ouvert et pérenne (GOP) telles que décrites ci-dessus

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer et exécuter la nouvelle version de la convention de groupement de commande ouvert et pérenne

11°- Rapport d'activités 2022 de l'Eurométropole de Strasbourg sur la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement

M. Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du rapport d'activités 2022 de l'Eurométropole de Strasbourg sur la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement. Un lien de téléchargement a été transmis avec la convocation à cette séance de Conseil Municipal.

M. Le Maire rappelle que l'Eurométropole de Strasbourg assure la maîtrise d'ouvrage de la production et distribution de l'eau sur l'ensemble de son territoire. Le contrôle, l'entretien, l'exploitation des sites de production et la distribution d'eau potable est assurée en régie par l'Eurométropole sur 12 des 33 communes et par le SDEA sur les 21 communes périphériques. Entzheim fait partie de ces communes et est rattachée à l'unité de distribution de Strasbourg-Sud.

S'agissant de l'assainissement des eaux usées, l'Eurométropole de Strasbourg assure la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de son territoire. Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement sont assurés par l'Eurométropole pour Strasbourg et les communes de l'Ouest de l'agglomération, et par le SDEA sur les 23 autres communes dont Entzheim.

M. Le Maire relève qu'en 2022, selon l'analyse de l'Agence Régionale de Santé, pour la zone de distribution Strasbourg Sud, « L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides dépassant la limite de qualité, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). L'eau distribuée peut être consommée par tous. »

S'agissant du prix global TTC du mètre cube d'eau, il s'élève au 1^{er} janvier 2023 à 2,93 € (hors abonnement) pour le secteur Strasbourg Sud. Ce tarif est en légère hausse par rapport à l'année précédente (2,88 €). La consommation moyenne par habitant est de 75 m³ par an (78 en 2021) pour une moyenne de 60 (61 en 2020) sur l'ensemble de l'Eurométropole.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ce rapport.

12°- Rapport d'activités 2022 de l'Eurométropole de Strasbourg sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets

M. Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du rapport d'activités 2022 de l'Eurométropole de Strasbourg sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Un lien de téléchargement a été transmis avec la convocation à cette séance de Conseil Municipal.

La nouveauté a été au courant de l'automne 2022 le déploiement de la collecte des biodéchets sur Entzheim. A la date du 20 novembre, près de 34 tonnes ont été collectées au niveau des 8 points d'apport d'Entzheim depuis le début de l'année 2023. Cela représente un poids moyen par habitant de 15 kg par an. A titre de comparaison, sur la même période, le poids moyen par habitant s'élève chez nos voisins à 13 kg pour Blaesheim, 13 kg pour Geispolsheim, 15 kg pour Hangenbieten, 11 kg pour Holtzheim.

Lors de la récente enquête effectuée en porte à porte auprès des habitants d'Entzheim, sur 320 Entzheimois consultés, il ressort que 29% ne trient pas leurs déchets alimentaires, 64% utilisent les bornes mises à disposition, 4% ont recours à un composteur et 3% à la borne et à un composteur.

M. Le Maire observe, d'une manière générale, la qualité du tri pour la collecte en porte-à-porte pratiquée pour Strasbourg et les communes de plus de 10 000 habitants qui est moins bonne d'année en année (39 % de taux d'erreurs de tri). A l'inverse, la collecte en apport volontaire pratiquée sur les autres communes s'est légèrement améliorée en 2022 (11,7 % de taux d'erreurs de tri). Le taux d'erreurs de tri pour la collecte en porte-à-porte des 5 communes du secteur Ouest (ex communauté de communes des Châteaux) est de 22%, certes meilleur que pour les communes de plus de 10 000 habitants mais nettement plus élevé que pour les 21 communes de moins de 10 000 habitants pratiquant la collecte en apport volontaire.

M. JOUGUET s'interroge quant à la possibilité du déploiement des bacs jaunes dans les communes.

M. Le Maire répond qu'un groupe de travail des maires a été créé sur l'expérimentation des bacs jaunes sur les communes de moins de 10 000 habitants. 4 scénarios sont actuellement étudiés.

M. WEBER relève, s'agissant des professionnels de la restauration, les difficultés de mise en œuvre des réformes successives de la collecte des déchets les concernant.

M. Le Maire ajoute au tableau la problématique importante de l'Usine de Valorisation Energétique du Rohrschollen, qui va nécessiter de nouvelles dépenses importantes. Une réflexion est en cours au niveau de l'Eurométropole pour la construction d'un équipement neuf.

S'agissant de la collecte sélective en apport volontaire (containers jaunes), le poids récolté pour Entzheim s'élève en 2022 à 49,3 kg par habitant (48,2 en 2021), pour une moyenne de 39,7 kg sur les 21 communes de l'Eurométropole concernées par ce type de collecte. Pour la collecte du verre (containers vert), Entzheim est en 2022 avec 53,6 kg par habitant (44,2 en 2021) la plus performante des 21 communes dont la moyenne s'élève à 35,6 kg.

A compter du 1^{er} janvier 2023 les nouvelles consignes de tri pour la collecte sélective sont aussi entrées en vigueur, avec désormais tous les emballages et papiers qui doivent être triés.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ce rapport.

13°- Communication sur les principales décisions prises par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

M. Le Maire évoque les séances du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg qui ont eu lieu depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 10 novembre 2023 : 69 points à l'ordre du jour. Projets stratégiques en matière de mobilités, soutien à la culture, Parlement Européen... un conseil à l'ordre du jour varié.

Le conseil de l'Eurométropole a approuvé le bilan de la concertation relative au projet de Hub multimodal de Strasbourg – secteurs Halles et arrière-gare - pour l'accueil des cars interurbains, qui s'inscrit dans le cadre du Réseau Express Métropolitain Européen, ainsi que les études de conception, au stade avant-projet et a arrêté le coût total de l'opération évalué à 12,3 M€ HT dont 10,8 M€ HT de travaux.

Il a également approuvé l'avenant n°1 du protocole d'accord sur l'aménagement et le développement du nœud ferroviaire de Strasbourg - ouverture de la gare centrale de Strasbourg à 360° - qui correspond à la déclinaison opérationnelle et à court terme (2027) du protocole approuvé en 2019. Au travers de la réalisation de premiers aménagements en arrière-gare, les travaux permettront de renforcer l'accessibilité tous modes et l'attractivité de la gare centrale.

M. WEBER évoque la problématique de la desserte des établissements hôteliers du secteur de la gare qui se pose en particulier.

M. Le Maire précise qu'un point de l'ordre du jour était consacré à l'aéroport avec le financement exceptionnel du dispositif de baisse des taxes aéroportuaires pour l'année 2023. Il a voté en faveur de ce financement après être intervenu dans le débat, lancé par un représentant du groupe communiste, qui a précédé le vote.

Intervention du Maire d'Entzheim :

« Le statut européen et international de Strasbourg nécessite une desserte aérienne efficace, notamment pour la liaison avec les pôles métropolitains européens.

Le soutien va au dispositif de baisse de la taxe, qui couvre notamment les missions régaliennes confiées au gestionnaire, la sûreté, la sécurité avec les pompiers et aussi environnementales. Sur ce dernier point, on peut qualifier notre plateforme de très performante, c'est même devenu une préoccupation centrale pour le gestionnaire.

Nous ne sommes pas encore sortis des turbulences liées à la baisse des transports aériens des trois derniers exercices. Alors que pour 2023 l'aéroport va sans doute repasser la barrière des millions de passagers. Ce n'est pas le moment de relâcher notre effort, la Région et le CEA l'ont compris et se sont déjà prononcés dans ce sens.

Des investissements ont eu lieu avec la réfection des pistes, le début des travaux pour le nouveau pavillon d'honneur, de nouveaux équipements pour la sécurité et les 3 millions d'euros dans les économies d'énergie.

Nous sommes en situation de concurrence avec Baden notamment et il serait logique qu'un statut fiscal dérogoratoire de la part de l'Etat réponde à la situation spécifique de notre plateforme, mais ce n'est pas le cas à ce jour.

Je vous demande donc d'apporter votre soutien à cet outil indispensable à l'économie et à l'attractivité de notre territoire. »

M. Le Maire évoque également l'atelier thématique sur la jeunesse qui a eu lieu le 22 novembre, et à l'occasion duquel des statistiques intéressantes concernant les communes ont été diffusées, rappelant la spécificité d'Entzheim qui comptabilise une proportion importante de jeunes dans sa population.

14°- Divers et communications

- Conseil d'école maternelle

M. Le Maire évoque le conseil d'école maternelle qui s'est déroulé le lundi 13 novembre.

Mme ZIMMERLIN indique que l'effectif est de 103 élèves, avec des prévisions d'effectifs en baisse pour la prochaine rentrée scolaire.

- Comité de pilotage enfance-jeunesse

M. Le Maire relate le comité de pilotage qui a eu lieu le mardi 21 novembre. La présentation effectuée par les équipes du périscolaire, de l'espace jeunes et du Relais Petite Enfance était de grande qualité. Les interactions et les synergies entre ces différentes structures sont nombreuses entre elles et vers les autres acteurs jeunesse du village.

- Salon de l'emploi

M. Le Maire évoque le salon d'emploi organisé le 16 novembre à l'Escale par l'association d'entreprises de l'Aéroparc d'Entzheim. Sur place, une trentaine d'entreprises ont proposé des offres d'emploi très variées. A noter que la commune d'Entzheim était également représentée à ce salon.

- Bourse aéronautique

M. Le Maire fait part de la bourse aéronautique qui a eu lieu à l'Escale en date du 5 novembre, et qui a connu un beau succès, avec notamment une intéressante exposition sur l'histoire de l'aéroport.

- Soirée parentalité

Mme ZIMMERLIN indique que 260 spectateurs ont été comptabilisés lors de cette soirée organisée par le Relais Petite Enfance d'Entzheim et qui a été financée en grande partie par une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin. En ouverture de la soirée, un apéritif dinatoire a été organisé pour les représentants et les assistantes maternelles des communes d'Entzheim, de Holtzheim et de Blaesheim.

- Collecte de la banque alimentaire

Mme COSTE indique que la collecte débute dès vendredi et qu'une permanence sera assurée le samedi 25 novembre dans le magasin Carrefour Contact par les membres du CCAS.

- Téléthon

Mme ROLLING présente les évolutions du tournoi de futsal organisé dans le cadre du Téléthon qui aura lieu toute la journée du samedi 2 décembre à l'Envol.

- Saint-Nicolas

M. Le Maire évoque le spectacle de la caravane de Noël offert par l'Eurométropole et organisé avec Familles et Loisirs qui aura lieu le mercredi 6 décembre à 15h00 à l'Escale.

- Fête des personnes âgées

Mme COSTE rappelle que la fête des personnes âgées aura lieu le dimanche 10 décembre à l'Escale.

- Collecte des sapins

Mme HEMMERLING indique que la collecte des sapins de Noël aura lieu le samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h à l'entrée de la cour Saint-Denis, accès par la rue Jacques Humann.

Une vente de vin chaud et bredele sera organisée à cette occasion au profit des équipes jeunes du FCE afin de financer la participation à un tournoi à Rimini.

- Entzheim Infos

M. DEPPEN indique que le bulletin municipal de fin d'année est en cours de finalisation ; la distribution est prévue semaine 51.

- Festival jeune public

M. DEPPEN évoque l'édition 2024 du festival « L'Escale dans les Nuages » qui aura lieu du mardi 14 au dimanche 19 mai. La programmation est désormais actée, hormis l'éventuel spectacle qui viendrait rehausser l'inauguration du carrefour et du parvis réaménagés fixée au samedi 18 mai. Dans un souci d'optimisation, le volet artistique a été élaboré en tenant compte de la nécessité de contenir le budget technique. Il est rappelé que le coût total de l'édition 2023 s'était élevé à 45 000 €.

- Boite aux lettres du Père Noël

Mme HEMMERLING indique que la boîte aux lettres du Père Noël a de nouveau été installée cette année sur la place de la Laiterie. Les enfants âgés de 2 à 10 ans peuvent participer chaque semaine au concours de dessin, dont les lauréats seront récompensés par des livres.

- Bras d'Altorf

M. Le Maire présente quelques clichés qu'il a pris dernièrement dans le secteur du Bras d'Altorf, pour illustrer la réaction de cette zone humide face aux récentes intempéries.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clôt la séance à 22h30.